

CASSATION & CEDH · 06/05/2002

Arrêt de la Cour de cassation

TYPE	JURIDICTION	DATE	PARTIES
Pourvoi / recours	La Cour de cassation	06/05/2002	Bernard Collorafi c/ McDonald's France

FICHE DE SYNTHÈSE

Arrêt de non-admission — Cour de cassation, chambre commerciale · 6 mai 2002

Aperçu : arrêt de la Cour de cassation, chambre commerciale, financière et économique, statuant sur le pourvoi n° X 00-14.487 formé par Bernard Collorafi et les sociétés Les Pins, Sebol et B et O contre la société Mac Donald's France.

L'essentiel

Le pourvoi était dirigé contre deux arrêts rendus les 9 décembre 1998 et 8 mars 2000 par la cour d'appel de Paris (16e chambre, section A). L'affaire a été examinée à l'audience publique du 12 mars 2002, sous la présidence de M. Dumas, sur le rapport de Mme Mouillard, conseiller référendaire, avec les observations de la SCP Bouzidi pour les demandeurs et de la SCP Delaporte et Briard pour Mac Donald's France. La Cour donne acte à M. Gauthier, mandataire liquidateur des sociétés Les Pins et B et O, de sa reprise d'instance. Estimant que les moyens invoqués ne sont pas de nature à permettre l'admission du pourvoi, elle déclare celui-ci non admis, condamne les demandeurs aux dépens et à payer à Mac Donald's la somme de 2 250 euros au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

Portée

Cette décision clôt la voie de cassation et rend définitives les condamnations prononcées en appel, mettant un terme au parcours judiciaire du litige.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/arret_cour_de_cassation_10_05_2002/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.